

Astreinte

Par **popo**, le **01/06/2011** à **16:47**

Bonjour,

J'aurais aimer savoir si je peux faire signer un avenant au contrat de travail prévoyant des astreintes dans le cas ou j'ai un salarié qui doit rendre visite a des clients deux ou trois fois par mois dans des départements voisins. Elle part le matin de chez elle sans passer par l'entreprise et il en est de même le soir. Si oui es ce que cet astreintes doit donner lieu a une contrepartie financière.

Merci de votre support, je compte sur votre réponse.

Amts

Popo

Par **Camille**, le **01/06/2011** à **18:31**

Bonjour,

La situation que vous décrivez n'a absolument rien à voir avec la notion d'astreinte. Ici, dès lors que le salarié se rend directement chez un client, il s'agit d'un travail effectif, autrement dit un "déplacement professionnel". Idem pour le retour en sens inverse. Dans ce cas bien particulier, vous ne pouvez pas considérer que le salarié ne commence son travail qu'en arrivant chez le client et cesse dès qu'il le quitte.

Attention aussi au problème des assurances, notamment si ce salarié se sert de son propre véhicule pour ces déplacements.

Par **popo**, le **01/06/2011** à **18:46**

Merci Camille... Je me disais la même chose, étant étudiant en licence de gestion, cela me sembler anormal. merci pour votre clarification. j'aurai une autre question, j'ai aussi une personne qui est sous CDD de 5 mois, avec une période d'essais d'un mois, (cette période déjà n'est pas légal d'après le code) car elle est de 2 semaines pour un CDD de 6 mois!! ai-je raison ou pas? Est que je peux mettre fin a son contrat si une ou deux fois la semaine est ce pendant 3 semaines déjà, elle arrive en retard de 5-10mins le matin, est qui perdure dans la 4ieme semaine. Si oui quelle est les formalités a respecter?

Merci encore pour votre soutien car je suis a la ramasse grave!!!

Popo